

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CLAY MULTI-ASSETS

Part I (Capitalisation) FR0011296391

Ce FCP est géré par CLAY ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF du Fonds est : Diversifié.

L'objectif de gestion du FCP CLAY MULTI-ASSETS est la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indice composite de référence :

- 25% STOXX Europe 600,
- 15% MSCI All Country World Free Index,
- 25% Euro MTS 3-5ans,
- 15% HFRI Fund Weighted Composite Index,
- 20% Eonia capitalisé,

ces indices de référence s'entendent dividendes réinvestis.

Le FCP est géré sur la base d'une allocation stratégique, nuancée d'une allocation tactique (décisions de gestion à plus court terme prenant en compte les pondérations entre zones géographiques, entre les styles de gestion, entre les thématiques en fonction des anticipations et des opportunités offertes par le marché) et d'une sélection de supports d'investissements telle que définie ci-après.

L'univers d'investissement du FCP s'étend sur toutes les zones géographiques (Europe, USA, Japon, Asie et pays émergents).

L'exposition du FCP via des OPCVM et/ou en titres vifs :

- aux marchés actions peut varier entre 0 et 50% de l'actif net.
- aux titres de créances et instruments du marché monétaire (dont obligations à court, moyen ou long terme, obligations convertibles, obligations à haut rendement, titres de créances négociables) peut varier entre 0 et 100% de l'actif net. Toutefois, l'exposition du FCP aux obligations spéculatives de notation inférieure à BBB- est limitée à 60% de l'actif net, quant à l'exposition du FCP aux obligations non notées celle-ci est limitée à 10% de l'actif net.

La sélection des fonds est effectuée en « architecture ouverte ». Elle consiste à sélectionner des fonds ou des gérants de l'ensemble des sociétés de gestion pour les assembler au sein d'un même placement. Elle peut comprendre des fonds gérés par la société de gestion CLAY ASSET MANAGEMENT.

Les OPCVM détenus s'entendent toutes classifications confondues.

Il pourra s'agir d'OPCVM diversifiés ainsi que d'OPCVM mettant en oeuvre des stratégies alternatives dans la limite de 50% de l'actif net. Ces OPCVM sont soit des OPCVM français ou européens agréés conformément à la directive 2009/65/CE, soit des OPC autorisés à la commercialisation en France, soit des OPC français non conformes répondant aux quatre critères de l'article R214-34 du Code Monétaire et Financier. L'exposition aux OPCVM non conformes mais respectant les quatre critères est limitée à 30% de l'actif net.

Le gérant pourra également, parmi les OPCVM précités, avoir recours aux «trackers sans effet de levier», support indiciels cotés utilisés en vue d'augmenter l'exposition aux marchés actions, aux taux ou aux devises, dans la limite de 15% de l'actif net.

Le FCP peut intervenir, dans la limite d'une fois l'actif, sur des instruments financiers à terme simples, fermes, négociés sur des marchés réglementés de la zone euro et/ou internationaux, afin de couvrir des risques de marché (risque actions, taux ou change). Le FCP peut se couvrir jusqu'à 100% de l'actif net.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés se limite aux obligations convertibles. L'exposition du FCP aux obligations spéculatives de notation inférieure à BBB- est limitée à 60% de l'actif net et aux obligations non notées à 10% de l'actif net.

Affectation du résultat : Capitalisation

Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jeudi à 11 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jeudi, ainsi que le dernier jour ouvré du mois. La valeur liquidative est calculée chaque jeudi et le dernier jour ouvré du mois.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement de ce Fonds est de 4 en raison de son exposition aux marchés actions et de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du Fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe de risque du Fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour cet OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB-, et a fortiori non notées, entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

Risque de liquidité : les marchés sur lequel le FCP intervient (en particulier les marchés émergents et les actions de petites et moyennes capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marchés peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

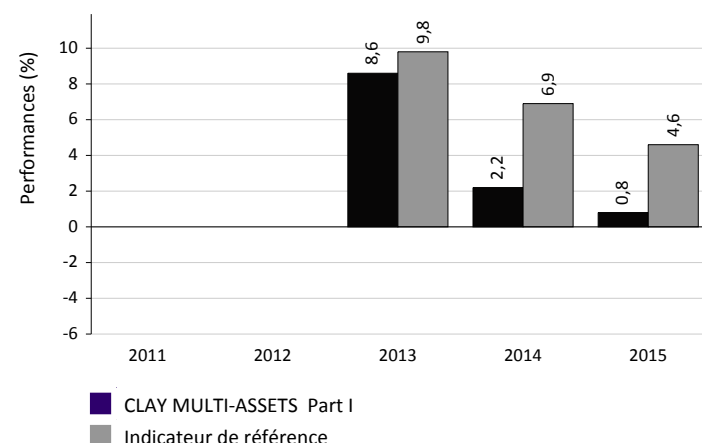
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,90%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
20% TTC de la surperformance annuelle du Fonds au-delà de l'indice composite de référence	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2015. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 6 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible au siège de la société de gestion.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 27 décembre 2012

Date de création de la part : 27 décembre 2012

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 25% STOXX Europe 600, 15% MSCI All Country World Free Index, 25% Euro MTS 3-5ans, 15% HFRI Fund Weighted Composite Index et 20% Eonia capitalisé.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank France

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion : Clay Asset Management, 26, rue Saussier Leroy, 75017 Paris. Tél. : 01 44 17 36 55.

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Clay Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion Clay Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2016.